

Réunion de consultation autour de la réhabilitation de la rue de Cousolre et de ses abords

PV de la réunion du 9 novembre 2005

La réunion est introduite par M. Tonnelier, Echevin du tourisme et des finances

Plan de la réunion

1. Le contexte de la consultation.
2. Première récolte des besoins et attentes.
3. Présentation du premier diagnostic des techniciens.
4. Récolte des réactions à l'avis des techniciens.
5. Les suites.

1. Le contexte de la consultation

Présentation d'Espace Environnement et du projet Beauregard

Espace Environnement est un organisme pluraliste d'intérêt public travaillant avec les citoyens, les associations, les entreprises et les pouvoirs publics en Région wallonne et Communauté française dans des domaines aussi divers que l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la mobilité, le patrimoine, l'environnement, la prévention des déchets ou la santé. Son orientation centrale est la concertation, la participation du citoyen et le dialogue. Pour plus d'informations : www.espace-environnement.be

Le projet Beauregard est un projet européen, transfrontalier avec la France, centré sur la valorisation concertée des centres urbains sur le territoire du Val de Sambre. C'est dans ce cadre qu'Espace Environnement est chargé d'accompagner la commune pour consulter la population autour du projet de réaménagement de la rue de Cousolre et de ses abords.

Explication du plan Mercure

Le plan Mercure est un appel à projets lancé par la Région wallonne en mai 2005, visant à attribuer des subsides spécifiques et non récurrents pour des projets de sécurisation (surtout pour les usagers les plus vulnérables) et d'amélioration du cadre de vie. Les communes ont été invitées à rentrer un dossier constituant un pré-projet, sur base duquel elles ont été sélectionnées.

Le présent projet, présenté par la Commune et accepté par la Région wallonne, s'intitule « Ma chouette école de Landelies » - Sécurisation et valorisation des cheminements et des abords. Il s'inscrit dans le contexte des nouvelles installations scolaires communales.

Les travaux sont à réaliser en 2005-2006.

Les « règles du jeu » de cette consultation

Les habitants de Landelies, invités par un toute-boîte, auront l'occasion d'être consultés sur les réaménagements de la rue de Cousolre et de ses abords.

Deux ou trois réunions seront organisées (en fonction du délai fixé par la Région wallonne).

La première réunion (objet du présent PV) vise à récolter les attentes sur base de la connaissance du terrain et du dossier « Mercure » constitué par la Commune et Espace Environnement. Les informations récoltées lors de cette réunion seront transmises à l'auteur de projet dès sa désignation.

La (ou les) réunion(s) suivante(s) sera(ont) consacrée(s) à la consultation du même groupe d'habitants sur base du travail (esquisses, avant-projet) fourni par l'auteur de projet.

2. Première récolte des besoins et attentes

Après la projection d'une série de photos du site à réaménager, le débat est ouvert sur base du questionnaire suivant :

« Selon moi, les principaux problèmes sont... car... »

Voici un compte-rendu des principales remarques émises, regroupées en thématiques.

Les accès à l'école :

- Il vaut mieux un accès unique à l'école du côté de la salle Laloyaux. Ça permettrait, d'une part, de dégager la Cour du Château et, d'autre part, aux parents d'utiliser le parking SNCB.
- L'association de parents confirme que l'accès unique côté salle Laloyaux est souhaitable, également pour des raisons de contrôle des entrées/sorties des élèves par les institutrices. Toutefois, cela nécessite un aménagement du sentier actuel d'accès. Il faut aussi un passage pour piétons.
- Avant, il existait un petit chemin vers l'école, depuis la rue de Cousolre, directement vers la cour, actuellement dissimulé dans le talus boisé.

Le stationnement des véhicules :

- Le regroupement des maternelles et des primaires sur un même site va engendrer une augmentation du nombre de véhicules. Il faut donc s'interroger sur le lieu où les parents vont se parquer dans le futur.
- Le nombre de véhicules à prévoir (primaires et maternelles) est de maximum 50, mais ça devrait plutôt tourner autour de 35-40 pour déposer et reprendre les enfants.
- Il faudrait prévoir de réserver des places de parking à l'arrière de la salle Laloyaux pour les usagers de la salle et du CPAS. Normalement, 3-4 places devraient suffire pour le CPAS. (Les gens qui viennent au CPAS accèdent aux locaux par l'arrière, notamment, ceux qui amènent du linge...)
- Il faudrait également prévoir (aussi à l'arrière de la salle ?) des places pour les enseignants (max. 8 avec les maîtres des cours spéciaux+ 1 pour la commune).
- Ne serait-il pas possible d'envisager le rachat du terrain à la SNCB par la commune pour créer un parking sécurisé (+ sécuriser les voies par des barrières)?

La circulation piétonne :

- Les trottoirs ne sont pas aménagés; ils sont trop étroits et peu praticables, notamment pour les poussettes, les rangs d'élèves...
- Le trottoir côté chemin de fer est inutilisable par les poussettes (gravillons).
- Il faudrait un passage pour piétons entre le parking du chemin de fer et le côté de la salle Laloyaux.
- Le passage pour piétons dans le haut de la rue est situé à la sortie d'un tournant, la visibilité est faible principalement pour les gens qui viennent de la rue de Leernes et qui descendent la rue de Cousolre.
- La pente de l'accès entre l'école et la salle Laloyaux est trop raide et donc difficilement praticable à pied, notamment pour les personnes plus âgées.

La circulation automobile :

- La perception du passage à double sens lorsqu'on vient de l'Abbaye d'Aulne est problématique, il n'y a pas de panneau. Ce sera d'autant plus dangereux si le nombre de voitures présentes à cet endroit augmente.
- Ne devrait-on pas envisager une mise à sens unique totale de la rue de Cousolre ? Mais attention, cela impliquerait des changements d'usage et d'habitudes et aurait aussi des conséquences sur la rue Albert 1^{er}.

- La vitesse des véhicules dans la partie à double sens de la rue de Cousolre est trop importante, c'est dangereux.

La sécurisation des lieux :

- Il faudrait réaménager le talus boisé entre la rue de Cousolre et l'école, de manière à augmenter la visibilité vers le site de l'école. La végétation est trop haute et trop dense, il n'y a pas de visibilité vers le bas. Mais il faut aussi un juste milieu entre la jungle et le désert.
- De la même manière, il faudrait éclaircir la bande de végétation du côté du chemin de fer, pour améliorer la visibilité des voitures qui descendent la rue de Cousolre.
- Il faudrait renforcer l'éclairage, principalement au niveau des passages pour piétons, mais aussi pour éviter les zones d'ombre, surtout là où la végétation est importante.
- Un meilleur éclairage des alentours de l'école permettrait peut-être d'éviter le vandalisme.
- Il faut absolument sécuriser les rails du chemin de fer.
- Il faudrait mieux sécuriser le passage sous les voies du chemin de fer.

D'une manière plus générale ou ponctuelle :

- L'idéal serait de redresser la rue, en gagnant du terrain du côté du chemin de fer, pour en libérer du côté de l'école.
- Ne faudrait-il pas déplacer le poteau d'éclairage planté au milieu, devant la salle Laloyaux ?

3. Présentation du premier diagnostic des techniciens

Le diagnostic succinct présenté ici a été réalisé en juin 2005 par Espace Environnement, sur base de visites de terrain, de discussions avec les responsables communaux et d'éléments recueillis dans un questionnaire distribué aux enseignants et aux parents d'élèves. Il a servi à constituer le dossier de demande de subsides après de la Région wallonne.

Les principaux problèmes relevés sont classés par thématique.

La circulation piétonne :

- Dans le haut de la rue de Cousolre, il n'y a qu'un simple passage pour piétons et pas de marquage « école ».
- Les trottoirs sont trop étroits et à certains endroits inexistants.
- En face de la salle Laloyaux, il n'y a pas de lieu de traversée piétonne et pas de marquage de l'école.

La circulation des véhicules motorisés :

- En arrivant à la salle Laloyaux, il n'y a pas de visibilité de la mise à double sens de la voirie.
- On constate une augmentation de la vitesse des véhicules sur le tronçon à double sens, due à l'élargissement de la voirie.

L'accessibilité à l'école :

- Depuis la Cour du Château, l'accessibilité directe pour les voitures à la cour de l'école engendre des conflits entre usagers.
- La cour de l'école est utilisée comme parking.
- Le chemin et le parking sur le côté et derrière la salle Laloyaux constituent une zone de conflits potentiels entre les différents usagers de la salle, de l'école, du relais de la batellerie et du terrain de foot.
- L'accès piéton à l'école depuis le côté de la salle Laloyaux est peu utilisé.

Aspects valorisation – embellissement :

- Les bâtiments du CPAS et de l'école sont soumis à des dégradations et du petit vandalisme.
- Il y a peu de mise en valeur de :
 - la cour de l'école;
 - l'espace devant la salle Laloyaux;
 - la liaison possible avec le Ravel le long du terrain de football.
- Le passage sous les voies de chemin de fer entre la rue de Cousolre et la rue Albert 1^{er} est dégradé.
- Le site de la SNCB est peu accueillant.
- D'une manière générale, le mobilier urbain et l'éclairage sont à améliorer.
- La liaison entre la rue de Cousolre et la place des Combattants via le carrefour avec la rue de Leernes et la rue du Déversoir reste difficile. Le réaménagement en profondeur du carrefour n'est pas prévu dans le présent projet. Les budgets alloués ne le permettraient de toute façon pas. Toutefois, l'auteur du projet reste susceptible de mener une réflexion sur des améliorations « légères » qui pourraient y être apportées.

4. Récolte des réactions à l'avis des techniciens

Quelques problèmes sont encore soulevés, suite à la présentation de l'analyse succincte réalisée par les techniciens d'Espace Environnement :

- La descente entre l'école et la salle Laloyaux reste à aménager, principalement pour l'hiver, pour les poussettes et les personnes âgées. Rien n'existe pour les personnes à mobilité réduite, les malvoyants ou les poussettes.
- Il faudra aussi être attentifs à l'écoulement des eaux sur cette pente en cas de fortes pluies.
- Rien n'est prévu pour la circulation vélo dans la rue de Cousolre. Or, il y a la possibilité de liaison vers le Ravel et aussi parfois des groupes de cyclos. C'est dangereux. Les voitures doublent dès qu'elles peuvent, c'est-à-dire dès que la route passe à double sens, parfois sans avoir conscience qu'une voiture pourrait venir en face. Faut-il prévoir des aménagements particuliers ? Un marquage au sol d'une bande « vélo » ?

Les dernières parties du questionnaire écrit sont explicitées et un temps est laissé aux participants pour les compléter.

5. Les suites

Le PV de la réunion sera envoyé aux participants ayant laissé leurs coordonnées.

La prochaine réunion se déroulera en présence de l'auteur de projet, sur base d'une première esquisse pour le réaménagement de la rue de Cousolre et de ses abords.

La synthèse des résultats des questionnaires écrits y sera succinctement présentée.



ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

COMMUNE DE MONTIGNY -LE - TILLEUL

Procès-verbal de la réunion de projet du plan MERCURE du 16 février 2006

Présents :

Madame Isabelle JANSSENS – IBSR, Institut Belge pour le Sécurité Routière;
Madame Isabelle DULLAERT – Région Wallonne Infrastructures Routières Subsidiées;
Madame FRANCOIS – Espace environnement ;
Madame Céline VAILLANT – COOPARCH Auteur de projet;
Monsieur SIMOENS – COOPARCH Auteur de projet;
Monsieur Guy TONNELIER – Echevins des Finances ;
Monsieur Benoît BRUNIN – Secrétaire Communal ;
Monsieur Pierre GEGO Agent technique adjoint

Absents (excusés) :

Monsieur Sébastien BOUSMAN Echevin des Travaux ;
Monsieur DUHAUT service Mobilité ;

1. Présentation du projet par l'Auteur de projet.

- Explication du problème de bouclage par la rue Albert 1^{er} ;
- Zone de transit importante retour de l'Abbaye d'Aulne ;
- Desserte de la salle Laloyaux, du terrain de foot et surtout de l'école ;

2. Compte rendu des remarques émises par les riverains lors des réunions plénières.

- Vitesse des véhicules après la montée située en amont de la zone concernée ;
- Absence de traversées piétonnes aux abords de l'école ;
- Absence de trottoir au niveau du carrefour de la rue du Déversoir ;
- Sécurité aux abords de l'école ;

3. Explication des aménagements par l'Auteur de Projet.

- Plateau accès piétons passage sous voies SNCB ;
- Signalisation lumineuse au pied de la montée (zone 30) ;
- Aménagement et réorganisation du stationnement au niveau de la salle Laloyaux ;
- Passage piétons abords école ;
- Aménagement d'un trottoir en pavés le long du parking de la SNCB ;
- Protection entrée école par la pose de potelets (balisage) ;
- Carrefour surélevé rue du Déversoir ;
- Modification du type d'ampoule de l'éclairage public existant ;
- Renforcement de l'éclairage au niveau des passages piétons ;

4. Remarques générales :

- Problématique du signal lumineux, sera-t-il visible si il y a un problème d'alimentation,
- Pourquoi avoir placé le bac à plantes de ce côté de la voirie (renforcement sens unique) ;
- Ne pas renforcer l'éclairage au niveau des passages pour piétons ;
- Ne pas confondre le terme trottoir traversant et passage piétons marqué (niveau) ;
- Décalage du passage piéton prévu dans le carrefour surélevé avec la rue du Déversoir (3 mètres vers le bas – trop près du virage) ;
- Hauteur des potelets, 1.00 mètre hors sol (CWATUP) ;
- Signalisations complémentaires Monsieur DUHAUT ;

5. Solutions :

- l'Auteur de projet explique que le panneau lumineux lorsqu'il n'est pas alimenté est un signal visible traditionnel ;
- Position du bac à plantes imposée par la présence d'un poteau d'éclairage public et par le budget des travaux (déplacement);
- Pour les autres remarques les plans vont être adaptés ;
- Projet reporté au Conseil communal du mois de mars après avis de l'IBSR et du Service Mobilité (plans);

Le rapporteur,

Pierre. GEGO.

Landelies - La chouette école Annexe 7 : le site en images



1.

Carrefour de la rue de Cousolre et de la Cour du Château en venant de la rue de Leernes. Principal accès actuel au site de l'école maternelle.



2.

A proximité de ce carrefour, partie S-O de la place des Combattants.



3.

Luminaire sur poteau métallique au croisement de la Cour du Château et du chemin d'accès à l'école.



4.

Chemin d'accès aux bâtiments du CPAS et de l'école maternelle.



5.

Cour entre le bâtiment du CPAS et l'école maternelle, servant de parking aux enseignants et aux parents.



6.

Rue de Cousolre, en venant de la salle Laloyaux vers la place des Combattants.



7.

Sur le haut de la rue de Cousolre, l'étroit trottoir est continu sur la gauche, mais interrompu sur la droite, ce qui oblige les piétons à traverser deux fois sur 150m ou à marcher sur la route.



8.

Rue de Cousolre et espace devant la salle Laloyaux. Sur la gauche, l'entrée du chemin desservant le parking arrière de la salle, le terrain de football et le relais de la batellerie.



9.

Chemin entre la salle Laloyaux et l'école maternelle, desservant le terrain de football et le relais de la batellerie.



10.

Petit chemin d'accès vers l'école maternelle depuis le parking à l'arrière de la salle Laloyaux. Visiblement assez peu utilisé.



11.

Espace devant la salle Laloyaux, avec zone gazonnée, partie macadamisée et poteaux d'éclairage.



12.

Parking de la gare de Landelies, en face de la salle Laloyaux, rue de Cousolre, potentiel « parking » intéressant mais propriété de la SNCB.



13.

Entrée de la Cour du château depuis le carrefour de la rue de Cousolre.



14.

Rue de Cousolre vers la place des Combattants.



15.

Éclairage de l'arrière de la salle Laloyaux et du chemin vers le terrain de football.



16.

Rue de Cousolre vers la salle Laloyaux.

Photos Landelies après aménagements



